



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Mardi 08 Juillet 2025 à 11h45,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 02 Juillet 2025,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATION :

Mme Elisabeth ESCAFRE donne procuration à Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.

ABSENTS : Mme Zohra KUFEL, Mme Jacqueline BESSET, M. Francis MUZAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration du projet de rénovation de l'accueil de loisirs élémentaire Dominique ARATA situé dans la Commune des BRUNELS et dont le CCAS est propriétaire.

La population de la Ville de Castelnaudary ne cesse d'évoluer avec comme objectif 15 000 habitants en 2030. Cette augmentation nécessite, pour la Ville, entre autres, de reconsidérer les conditions d'accueils des enfants et d'inscrire, au sein d'un programme plus large de rénovation globale, les ALSH de la Ville.

Ce projet a donc pour but d'améliorer l'accueil des enfants durant la période estivale ; l'accueil de loisirs des 6-12 ans étant, sur les autres périodes de vacances, situé à l'ALSH Prosper Estieu.

L'accueil des 6-12 ans pendant les deux mois d'été se délocalise à environ 30 Km de la Ville pour offrir un cadre verdoyant dans un parc de 2 hectares de bois dominant le Lac de Saint Ferréol.

Cet accueil est déclaré en ALSH aux services départementaux depuis 1982 et n'a fait l'objet à ce jour que d'entretien et de réparations courantes.

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 08

Délibération N°2025-20

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE :
SUBVENTIONS

OBJET :

**DEPOT D'UN DOSSIER DE
DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE
L'AIDE A
L'INVESTISSEMENT
AUPRES DE LA MSA POUR
LA RENOVATION DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS
ELEMENTAIRE DOMINIQUE
ARATA**

Par conséquent, il apparaît opportun d'agir et renforcer l'attractivité de l'offre en améliorant la qualité des locaux et des équipements associés, avec au cœur de sa réflexion la sécurité, la remise aux normes, l'hygiène et le rafraichissement du bâtiment :

- Mise aux normes de la cuisine : créer des locaux adaptés et de qualité afin d'offrir au personnel des conditions de travail adéquat (changement du mobilier en bois, révision des accès à la terrasse avec la suppression d'une marche incompatible avec le cheminement des chariots de service restauration et permettant l'accès PMR...);
- Mise en sécurité et aux normes de la piscine : adaptation à l'accueil des enfants en situation de handicap avec la création d'une plage et suppression de l'échelle de descente... ;
- Terrassement complet incluant le pourtour de la piscine afin de sécuriser ses abords ;
- Rafraichissement des sols et abaissement des plafonds intérieurs.

Considérant que les études ont permis d'estimer le coût global de l'opération à 150 000 € HT.

Considérant que dans le cadre de son plan d'action sanitaire et social 2021-2025, la MSA Grand Sud poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires et souhaite, soutenir le développement et l'amélioration de l'offre de services. Que ce soit pour l'investissement ou le fonctionnement, l'appel à projets Grandir en Milieu Rural vise à soutenir la création de services ou leur extension, l'adaptation et/ou l'amélioration qualitative de services existants.

Considérant que par délibération n°2025-03 en date du 12 février 2025, une subvention à hauteur de 90 000€ à déjà été sollicitée auprès de la CAF.

Monsieur le Président propose de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES CCAS		RECETTES		
Lot	MONTANT HT	FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Piscine	41 000,00 €	Caisse d'Allocation Familiales de l'Aude	60%	90 000,00 €
Terrassement	47 000,00 €			
Menuiserie	6 000,00 €	MSA		3 000,00 €
Cuisine	20 000,00 €	CCAS	40%	57 000,00 €
Réfection Sol et plafond	30 000,00 €			
Electricité	6 000,00 €			
Total	150 000,00 €			150 000,00 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

L'AUTORISE à solliciter une subvention pour la rénovation du bâtiment ARATA auprès de la Mutuelle Sociale Agricole.

L'AUTORISE à signer tout document afférent.

Ampliation faite le :

10 JUIL. 2025

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

10 JUIL. 2025

Et par publication le :

10 JUIL. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 08 Juillet 2025

Le Président,



Patrick MAUGARD